



AVIS PUBLIC

Règlements 228-02-2022, 400-02-2022 et 465-01-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 21 mars 2022, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 228-02-2022 amendant le Règlement de dérogations mineures 228-2008 afin de modifier plusieurs dispositions en conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);**
- **Règlement 400-02-2022 amendant le Règlement 400-2014 sur la régie interne des séances du conseil municipal;**
- **Règlement 465-01-2022 amendant le Règlement 465-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « publications / règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 30 mars 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA